

RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL CÉSAR FRANCK 2017

CATHÉDRALE & BASILIQUE SAINT-BAVON, HAARLEM, PAYS-BAS

Article 1 – admission

Peuvent participer au concours les organistes

- qui sont en possession d'un premier prix pour orgue d'un conservatoire national ou d'un diplôme de soliste ou qui d'après une lettre de recommandation de leur professeur ont un niveau comparable;
- qui, avant le 1er février 2017 ont envoyé un enregistrement d'une interprétation jouée par lui/elle même de la **Pièce Héroïque** de César Franck
 - par préférence comme fichier WAV ou mp3 par Wetransfer.com à info@cesarfranckconcours.nl
 - si ceci n'est pas possible, sur cassette, CD-rom, MiniDisc ou DAT par courrier ordinaire au secrétariat du Concours (Leidsevaart 146, 2014 HE Haarlem, Pays Bas). Les enregistrements reçus ne seront pas renvoyés
- qui ont reçus avant le 1^{er} mars 2017 un message écrite du comité organisateur qu'ils ont été sélectionnés pour participer au concours
- qui, avant le 1^{er} avril 2017, ont versé les frais d'inscription de € 100,- sur IBAN: N71 ABNA 0844 4802 15 à la Banque ABN-AMRO à Haarlem, Pays Bas au nom: " Internationaal César Franck Concours", Leidsevaart 146, 2014 HE Haarlem, Pays Bas (BIC: ABNANL2A), avec la mention: 'frais d'inscription Concours International César Franck 2017'.
Les frais des versements internationaux ne doivent pas être à la charge du Concours International César Franck.

N.B. Là où il y a été écrit 'il' ou 'ils' ont peut aussi lire 'elle' ou 'elles'

Article 2 – Œuvres à jouer

Sélection (par enregistrement)

César Franck **Pièce héroïque**. Extrait des : *Trois Pièces*.

Première épreuve au mardi 16 mai 2017, à partir de 10 h.

Œuvres obligatoires:

César Franck **Fantaisie en Ut**, extrait de: Six pièces

Camille Saint-Saëns: **Deuxième Fantaisie**, op. 101

Deuxième épreuve au jeudi 18 mai 2017, à partir de 10 h.

Œuvre obligatoire:

César Franck **Grande Pièce symphonique**, extrait de: Trois Pièces

Épreuve finale au samedi 20 mai 2017, 15 h.

Les candidates qui sont admis à l'épreuve finale doivent avoir préparé:

César Franck **Trois Chorals** (intégrale)

Camille Satin-Saëns, Cyprès, op. 156

Pour l'épreuve finale le jury composera un programme immédiatement après la proclamation des résultats de la deuxième épreuve.

Article 3 – Organisation du concours

Pour des raisons que l'organisation a dû s'imposer, le nombre de candidats pour la première épreuve se limite à dix (10). Au cas où ce nombre serait dépassé les candidats seront sélectionnés de façon strictement anonyme par un jury professionnel d'après les enregistrements qui nous ont été envoyés. En cas de maladie ou d'empêchement d'un/d'une des candidats il est possible qu'un candidat non retenu soit encore invité à participer au concours.

Pour chaque épreuve les candidats auront chacun droit à une répétition de deux heures au minimum.

Seul le tourneur de pages ou/et tireur de jeux est autorisé d'accéder à la tribune aux répétitions et

pendant les épreuves. Les dates et heures de ces répétitions seront fixées en temps utile par le secrétariat du concours.

Les candidats doivent respecter strictement les dates et les heures de préparation et des épreuves. Des renseignements plus précis seront communiqués dès que possible par le secrétariat. Le temps réservé aux répétitions débutera dès le vendredi 13 mai 2017.

Pour toutes les épreuves l'ordre de passage des candidats est déterminé par le tirage au sort par le comité organisateur (Projectgroep Internationaal César Franckconcours).

La décision des membres du comité organisateur à ce sujet est irrévocable.

Les candidats peuvent se faire assister par un tourneur de pages et/ou un tireur de jeux choisi par eux-mêmes ou mis à leur disposition par l'organisation à leur demande. Dans ce cas il faut le communiquer au moins quatre semaines avant le début du concours.

Après les deux épreuves éliminatoires le jury se prononcera en désignant par leur numéro les candidats retenus pour la prochaine épreuve.

La proclamation des résultats après l'épreuve finale, suivie de la remise des récompenses, s'effectuera à l'issue de la délibération du Jury.

Les trois épreuves sont ouverts au public:

1ère épreuve mardi le 16 mai 2017, à partir de 10 h. (fin vers 17 h.)

2ème épreuve jeudi le 18 mai 2017, à partir de 10 h. (fin vers 15 h.)

Epreuve finale samedi le 20 mai 2017, à 15 h. (fin vers 16h45)

Article 4 – Le jury

Le jury se compose de trois personnes au minimum.

Le jugement par les membres du jury se fait par écrit, chacun pour soi sans entrer en contact l'un avec l'autre et en attribuant des points d'après deux critères: technique et interprétation. Tous les membres du jury seront tenus à appliquer le même nombre au maximum de points.

Après chaque épreuve le jury se retire au presbytère pour la délibération.

En cas d'un nombre égal de points le jugement de l'œuvre de Franck est prépondérant.

Le jugement du jury est impératif. Le jury n'est pas tenu d'attribuer un premier prix mais doit bien attribuer un prix à chacun des finalistes.

En cas de défaillance d'un membre du Jury, le Comité organisateur du concours peut pourvoir à son remplacement.

Tout candidat, en participant à ce concours, accepte toutes les clauses du règlement. Le non respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînerait l'annulation du résultat et des récompenses.

Pour le concours de 2017 le jury se compose de:

- Michel BOUVARD (Toulouse)
- Olivier PENIN (Paris)
- Hayo BOEREMA (Rotterdam)

Article 5 – Instruments du concours et des études

Pour le concours les candidats jouent sur l'orgue romantique Adema (1923), nommé 'Willibrordusorgel', de la Cathédrale & Basilique Saint Bavon à Haarlem (commande électropneumatique, 4 claviers, 81 registres).

L'instrument est doté d'un combineur électronique.

Des orgues dans d'autres églises aux environs de la Cathédrale seront mises à leur disposition pour des études supplémentaires pendant la semaine du concours. Pour des renseignements plus précis les candidates doivent s'adresser au secrétariat.

Article 6 – Prix

Les prix suivants sont disponibles:

- 1er prix € 2.000,-
- 2ème prix € 1.500,-
- 3ème prix € 1.000,-

En plus, il y a un prix du public de € 500,- qui peut être attribué à un des finalistes.

En outre les trois finalistes auront l'occasion de donner des concerts d'orgue.
Le premier lauréat en 2018 dans la série "Zaterdagmiddagconcerten" (concerts aux samedis après midis) sur l'orgue 'Willibrordus' à Haarlem et un concert à l'église Sainte-Clotilde à Paris.

Le deuxième et le troisième lauréat en 2019 sur l'orgue 'Willibrordus' à Haarlem.

Article 7 – Autres conditions

Les candidats sont priés d'ajouter un curriculum vitae concis à leur inscription.

En cas d'enregistrements faits pendant le concours par la radio ou une autre organisation, les candidats ne peuvent réclamer aucune rémunération.

Si les candidats le désirent, l'organisation du Concours International César Franck essayera de les loger à un prix modéré à une chambre d'hôte ou chez des personnes privées.

Les candidats qui ne résident pas aux Pays Bas peuvent recevoir un dédommagement pour les frais de transport (train 2ème classe, bateau, avion classe économique) jusqu'à une somme maximale de € 140.

Tout candidat, en participant à ce concours, accepte toutes les clauses du règlement.

Le non respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînerait l'annulation du résultat et des récompenses.

Le secrétariat du comité organisateur s'emploiera au strict respect des diverses clauses du présent règlement.

Néanmoins pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement du concours, le comité organisateur du concours prendra toute mesure nécessaire.

En cas de litige, seul le texte néerlandais du règlement du concours est valable .

Pour les cas auxquels ce règlement ne pourvoit pas, c'est le comité directeur du Concours International César Franck qui décide.

Haarlem, 01-08-2016